

CANADA  
VILLE DE WARWICK  
MRC D'ARTHABASKA  
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 5 juillet 2021, à 19 heures 30 à Salle du Canton, 351, rue Saint-Louis, Warwick.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères,  
Messieurs les conseillers,

Charles Martel,  
Noëlla Comtois,  
Amélie Hinse,

Pascal Lambert,  
Martin Vaudreuil,  
Étienne Bergeron,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

**DÉPÔT ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des conseillers municipaux de la Ville de Warwick par courriel du 1<sup>er</sup> juillet 2021;

La documentation utile à la prise de décision du point intitulé « Avis de motion - Projet de règlement numéro 331-2021 interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail » n'était pas disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, tel que spécifié à l'article 319 de la Loi sur les cités et villes. Les membres du conseil étant tous présents renoncent au délai de 72 heures et consentent à ce que ce point soit inscrit à l'ordre du jour de la séance;

Séance tenante, l'ordre du jour est modifié par l'ajout de l'item suivant :

**Affaire nouvelle :**

- Avis de motion/Projet de règlement numéro 331-2021 interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail;

2021-07-193 Aucune autre affaire nouvelle n'étant ajoutée, sur une proposition du conseiller monsieur Pascal Lambert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

Adoptée.

**DÉPÔT ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE JUIN 2021 :**

2021-07-194 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 juin 2021 et de la séance extraordinaire du 21 juin 2021 soient adoptés, le tout tel que rédigé et déposé.

Adoptée.

**TRÉSORERIE :**

2021-07-195 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la liste des revenus au 30 juin 2021 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

**LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL :**

2021-07-196 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil municipal approuve la liste des dépenses autorisées et payées selon le Règlement numéro 097-2007 totalisant 119 020,08 \$ (dépôt direct des salaires) et de 284 271,44 \$ pour le mois de juin 2021 pour le fonds d'administration général, le tout tel que déposé et annexé à la présente.

Adoptée.

**DÉPÔT/DIVERS DOCUMENTS :**

**RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE L'URBANISME - JUIN 2021 :**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose la liste des permis émis au 30 juin 2021 par le Service de l'urbanisme.

**RAPPORT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE :**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la responsable de la bibliothèque, madame Katia Houle, au 30 juin 2021.

**RAPPORT ANNUEL 2020 RELATIF AU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE :**

Conformément à l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes et à l'article 34 du Règlement numéro 253-2018, la directrice générale, madame Lise Lemieux, dépose le rapport annuel 2020 concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

**DOSSIERS À TRAITER :**

**URBANISME :**

**DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MADAME SYLVIE BÉLIVEAU ET MADAME SYLVIE BOUFFARD :**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2021/12 soumise par mesdames Sylvie Béliveau et Sylvie Bouffard concernant l'immeuble situé au 111, rue Saint-Joseph (lot 6 374 546 du Cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 8 juin 2021 informant le conseil que la demande devrait être partiellement acceptée;

Un avis a été publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union*, édition du 16 juin 2021 et sur le site Internet de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a pas reçu de commentaires écrits relativement à cette demande;

2021-07-197 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

**DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)**

**URBANISME : (SUITE)**

**DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MADAME SYLVIE BÉLIVEAU ET MADAME SYLVIE BOUFFARD : (SUITE)**

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2021/12 concernant la propriété de mesdames Sylvie Béliveau et Sylvie Bouffard soit partiellement acceptée en permettant l'installation d'une clôture et d'une haie de cèdres à une hauteur de 1,75 mètre contrairement au 1 mètre prescrit à l'article 10.1 c) du Règlement de zonage numéro 270-2019.

Adoptée.

**DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MESSIEURS JEAN-DANIEL LECLERC-CÔTÉ ET STEPHAN CÔTÉ :**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2021/13 soumise par messieurs Jean-Daniel Leclerc-Côté et Stephan Côté concernant l'immeuble situé au 1, rue du Moulin (lot 4 905 980 du Cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 8 juin 2021 informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

Un avis a été publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union*, édition du 16 juin 2021 et sur le site Internet de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a pas reçu de commentaires écrits relativement à cette demande;

2021-07-198 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2021/13 concernant la propriété de messieurs Jean-Daniel Leclerc-Côté et Stephan Côté soit acceptée afin de régulariser l'implantation de la remise avec une marge latérale de 1,34 mètre contrairement au 1,50 mètre prescrit à l'article 5.3.2 b) du Règlement de zonage numéro 270-2019.

Adoptée.

**DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DES ENTREPRISES PELLYANE INC. :**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2021/14 soumise par madame Andrée Perreault des *Entreprises Pellyane inc.* concernant l'immeuble situé au 221, rue Saint-Louis (lot 4 906 012 du Cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 8 juin 2021 informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

Un avis a été publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union*, édition du 16 juin 2021 et sur le site Internet de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a pas reçu de commentaires écrits relativement à cette demande;

## DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

### URBANISME : (SUITE)

#### DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DES ENTREPRISES PELYANE INC. : (SUITE)

2021-07-199 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2021/14 concernant la propriété des *Entreprises Pellyane inc.* soit acceptée afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal avec une marge arrière de 4,95 mètres, contrairement aux 6 mètres prescrits à l'article 5.3.2 b) du Règlement de zonage numéro 270-2019.

Adoptée.

#### DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MADAME LISE LAROCHELLE ET MONSIEUR MARC LEMAY :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2021/15 soumise par madame Lise Larochelle et monsieur Marc Lemay concernant l'immeuble situé au 127, rang 4 Est (lot 4 905 400 du Cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 8 juin 2021 informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

Un avis a été publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal La Nouvelle Union, édition du 16 juin 2021 et sur le site Internet de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a pas reçu de commentaires écrits relativement à cette demande;

2021-07-200 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2021/15 concernant la propriété de madame Lise Larochelle et monsieur Marc Lemay soit acceptée afin de permettre l'agrandissement du bâtiment avec une marge latérale de 2 mètres, contrairement aux 5 mètres prescrits à l'article 5.3.2 f) du Règlement de zonage numéro 270-2019.

Adoptée.

#### ADOPTION/PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 329-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 270-2019 :

2021-07-201 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil adopte le premier projet du règlement de zonage numéro 329-2021;

QUE le présent projet de règlement numéro 329-2021 aura pour objet de :

- Retirer certains usages commerciaux autorisés dans la zone C-12;
- Autoriser un service de réparation de bateau dans la zone I-2;
- Autoriser la culture et la production de cannabis à des fins commerciales dans la zone I-2 et encadrer cet usage en plus des normes invoquées dans la Loi sur le cannabis;

## DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

### URBANISME : (SUITE)

#### ADOPTION/PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 329-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 270-2019 : (SUITE)

QUE copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 9 août 2021, à 19 h, à la Salle du Canton. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adoptée.

#### ADOPTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 330-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 277-2019 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) :

2021-07-202 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil adopte le projet du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 330-2021;

QUE le présent projet de règlement numéro 330-2021 aura pour objet d'ajouter de nouveaux projets admissibles au règlement dans la zone C-12;

QUE copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 9 août 2021, à 19 h 15, à la Salle du Canton. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adoptée.

#### ADOPTION/PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO 08 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 277-2019 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) :

2021-07-203 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil adopte le projet de résolution numéro 08 du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

QUE le présent projet de résolution numéro 08 a pour objet de donner une autorisation en vertu du Règlement numéro 277-2019 relativement aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin de permettre :

- La réalisation d'un projet commercial dérogatoire aux usages et aux normes permis dans la zone C-19;
- Pour ce projet, que certaines dispositions des règlements de zonage numéro 270-2019 et de lotissement numéro 271-2019 ne soient pas respectées et qu'elles soient substituées par les critères de la résolution numéro 08;

**DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)**

**URBANISME : (SUITE)**

**ADOPTION/PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO 08 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 277-2019 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) : (SUITE)**

QUE copie du projet de résolution est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation publique sera tenue le 9 août 2021 à 19 h 15, à la Salle du Canton. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de résolution et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adoptée.

**ADOPTION/SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 326-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 270-2019 :**

2021-07-204 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à la majorité des conseillers :

QUE le second projet de règlement intitulé « Règlement numéro 326-2021 modifiant le Règlement de zonage numéro 270-2019 », soit adopté.

Le président appelle le vote.

Ont voté en faveur : Mesdames Noëlla Comtois,  
Amélie Hinse,  
Messieurs Diego Scalzo,  
Charles Martel,  
Martin Vaudreuil,  
Étienne Bergeron,

A voté contre : Monsieur Pascal Lambert,

En faveur : 6 Contre : 1

EN CONSÉQUENCE de ces résultats, la proposition plus haut relatée est acceptée.

Adoptée sur division.

**ADOPTION/SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 327-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 271-2019 :**

2021-07-205 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à la majorité des conseillers :

QUE le second projet de règlement intitulé « Règlement numéro 327-2021 modifiant le Règlement de lotissement numéro 271-2019 », soit adopté;

Le président appelle le vote.

Ont voté en faveur : Mesdames Noëlla Comtois,  
Amélie Hinse,  
Messieurs Diego Scalzo,  
Charles Martel,  
Martin Vaudreuil,  
Étienne Bergeron,

A voté contre : Monsieur Pascal Lambert,

**DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)**

**URBANISME : (SUITE)**

**ADOPTION/SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 327-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 271-2019 : (SUITE)**

En faveur : 6

Contre : 1

EN CONSÉQUENCE de ces résultats, la proposition plus haut relatée est acceptée.

Adoptée sur division.

**ADMINISTRATION ET GREFFE :**

**MUNICIPALITÉ DE ST-FÉLIX-DE-DALQUIER/DEMANDE AU GOUVERNEMENT POUR METTRE EN PLACE DES MOYENS DISSUASIFS CONTRE L'INTIMIDATION ET LA DIFFAMATION SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX :**

CONSIDÉRANT la conférence de presse tenue par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, la présidente de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), madame Suzanne Roy et le président de la Fédération québécoise des municipalités, monsieur Jacques Demers le 22 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette conférence de presse, Mesdames Laforest et Roy et Monsieur Demers ont invité les citoyennes et les citoyens à déposer leur candidature aux prochaines élections en assurant de mettre en place les conditions propices à la réalisation d'un mandat stimulant;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ a adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement : La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ invite toutes les municipalités du Québec à rejoindre le mouvement;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne : Toute personne a le droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation;

CONSIDÉRANT QUE le respect de la dignité de l'être humain, l'égalité entre les femmes et les hommes et la reconnaissance des droits et libertés dont ils sont titulaires constituent le fondement de la justice, de la liberté et de la paix;

CONSIDÉRANT QUE les attaques répétées contre les droits prévus à l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne envers les gouvernements de proximité et ses élus municipaux sont un frein à l'implication citoyenne en politique;

CONSIDÉRANT QUE les réseaux sociaux sont des vecteurs facilitant la transmission rapide et étendue des propos contrevenant à l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne;

CONSIDÉRANT QUE les élus de Warwick sont d'avis que l'intimidation, la violence verbale, la diffamation et tous gestes pouvant nuire à l'intégrité, l'honneur ou la réputation d'un élu, devraient être des gestes punissables par le gouvernement provincial à titre d'infraction pénale;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a démontré qu'il pouvait agir rapidement en cas de crise et que la situation actuelle est très préoccupante;

## **DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)**

### **ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)**

#### **MUNICIPALITÉ DE ST-FÉLIX-DE-DALQUIER/DEMANDE AU GOUVERNEMENT POUR METTRE EN PLACE DES MOYENS DISSUASIFS CONTRE L'INTIMIDATION ET LA DIFFAMATION SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX : (SUITE)**

2021-07-206 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick demande au gouvernement provincial que soit créée, le plus rapidement possible, une loi pénale facilitant la poursuite des délinquants;

DE transmettre la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, à la députée d'Abitibi-Ouest, madame Suzanne Blais, au président de l'Union des municipalités, monsieur Daniel Côté ainsi qu'au président de la Fédération québécoise des municipalités, monsieur Jacques Demers.

Adoptée.

#### **ACCEPTATION/RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS SYNDIQUÉS CSN DE LA VILLE DE WARWICK POUR LES ANNÉES 2021 À 2025 :**

CONSIDÉRANT QUE la convention collective était échu depuis le 31 décembre 2020 et que la Ville de Warwick s'est entendue avec les représentants du Syndicat des employés municipaux de Warwick (CSN) pour définir les nouvelles conditions de travail;

2021-07-207 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de renouveler la convention collective pour une période de cinq (5) ans débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et se terminant le 31 décembre 2025, le tout conformément à la convention collective ci-annexée à la présente comme ci au long réité;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux sont et soient autorisés à signer la convention collective pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

### **TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU :**

#### **AUTORISATION/ACHAT REMPLACEMENT DE VÉHICULES :**

2021-07-208 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise l'achat et le paiement d'un camion Dodge Ram 1500, Classic Tradesman, Quad cab 4 X 4 de l'année 2021 chez *Laquerre Chrysler* de Victoriaville au montant de 38 570 \$ plus les taxes applicables;

QUE ce conseil autorise également l'achat et le paiement d'une fourgonnette utilitaire Promaster City de l'année 2021 chez *Laquerre Chrysler* de Victoriaville au montant de 30 400 \$ plus les taxes applicables;



**DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)**

**TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)**

**AUTORISATION/ACHAT REMPLACEMENT DE VÉHICULES : (SUITE)**

QUE le directeur des travaux publics, monsieur Sylvain Martel soit autorisé à signer tous les documents donnant plein effet à la présente et à immatriculer les véhicules à la *Société d'assurance automobile du Québec*;

QUE ce conseil autorise l'appropriation d'un montant estimatif de 75 000 \$ à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée.

**AUTORISATION/DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR L'ACHAT D'UNE PÉPINE :**

2021-07-209 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit autorisée à demander des soumissions par appels d'offres publics sur le babillard électronique SEAO et dans le journal *La Nouvelle Union* pour l'achat d'une pépinière au service des travaux publics.

Adoptée.

**AUTORISATION/TRAVAUX DE RECHARGEMENT ROUTES HAMEL ET GAVET :**

2021-07-210 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le directeur des travaux publics, monsieur Sylvain Martel, soit autorisé à faire effectuer les travaux de rechargement des routes Hamel et Gavet sur une longueur approximative de 1 968 mètres par l'entrepreneur ayant déposé une soumission conformément aux résolutions numéros 2021-04-107 et 2021-04-108 adoptées le 12 avril 2021;

QUE ce conseil autorise le paiement des travaux qui ne devront pas excéder les montants suivants (taxes non incluses) :

- La pierre 20-0 mm ..... 93 636 \$;
- La niveleuse et le rouleau compresseur ..... 10 864 \$;

QUE le financement des travaux sera effectué à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée.

**AUTORISATION/TRAVAUX RANG SAINT-FRANÇOIS :**

2021-07-211 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander des soumissions par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux fournisseurs pour les travaux de rechargement du rang Saint-François, sur une distance de 1,8 km, soit à partir de la route 116 Ouest jusqu'au 2<sup>e</sup> rang.

Adoptée.

## **DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)**

### **TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)**

#### **AUTORISATION/PULVÉRISATION PAVAGE DU RANG 5 :**

2021-07-212 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le directeur des travaux publics, monsieur Sylvain Martel à faire effectuer les travaux de pulvérisation dans le rang 5 au montant estimatif de 13 975 \$ plus les taxes applicables;

QUE le financement de ces travaux sera effectué à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée.

### **SERVICE INCENDIE :**

#### **AUTORISATION/FORMATION EN DÉSINCARCÉRATION AGRICOLE ET INDUSTRIELLE :**

2021-07-213 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le paiement des frais de formation en désincarcération agricole et industrielle pour douze (12) pompiers offerte par la *Ferme Médic inc.* de Saint-Joachim-de-Shefford au montant de 13 018,36 \$ plus les taxes applicables et incluant les frais de transport;

QUE la Ville de Warwick assumera les frais de déplacement selon la réglementation en vigueur et le tarif horaire des pompiers est établi selon le salaire minimum en vigueur et le remboursement des frais de repas, le tout conformément à la politique relative à la gestion et à l'administration d'un service de protection contre les incendies.

Adoptée.

### **ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE :**

2021-07-214 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance du 7 juin au 2 juillet 2021 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

### **ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 321-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 270-2019 :**

2021-07-215 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron, appuyé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 321-2021 modifiant le Règlement de zonage numéro 270-2019.

Adoptée.

**AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 328-2021 CONCERNANT LE G-200 HARMONISÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ARTHABASKA :**

2021-07-216 Je, soussignée, madame Noëlla Comtois conseillère, dépose un projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement pour adoption.

Ce règlement aura pour objet d'établir les dispositions réglementaires à être appliquées par la Sûreté du Québec ou le responsable de l'application du présent règlement sur le territoire de la municipalité.

---

Noëlla Comtois

**AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 329-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 270-2019 :**

2021-07-217 Je, soussignée, madame Amélie Hinse conseillère, dépose un projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 270-2019 afin de :

- Retirer certains usages commerciaux autorisés dans la zone C-12;
- Autoriser un service de réparation de bateau dans la zone I-2;
- Autoriser la culture et la production de cannabis à des fins commerciales dans la zone I-2 et encadrer cet usage en plus des normes invoquées dans la Loi sur le cannabis.

---

Amélie Hinse

**AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 330-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 277-2019 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) :**

2021-07-218 Je, soussigné, monsieur Pascal Lambert conseiller, dépose un projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 277-2019 afin d'ajouter de nouveaux projets admissibles au règlement dans la zone C-12.

---

Pascal Lambert

**AVIS DE MOTION/PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO 08 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 277-2019 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) :**

2021-07-219 Je, soussigné, monsieur Étienne Bergeron, conseiller, dépose un projet de résolution et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présentée la résolution numéro 08 concernant le Règlement numéro 277-2019 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Cette résolution aura pour objet de donner une autorisation en vertu du Règlement numéro 277-2019 relativement aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et vise à permettre :

- La réalisation d'un projet commercial dérogoire aux usages et aux normes permis dans la zone C-19;
- Pour ce projet, que certaines dispositions des règlements de zonage numéro 270-2019 et de lotissement numéro 271-2019 ne soient pas respectées et qu'elles soient substituées par les critères de la résolution numéro 08.

---

Étienne Bergeron

**AFFAIRE NOUVELLE :**

**AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 331-2021 INTERDISANT LA DISTRIBUTION DE CERTAINS SACS D'EMPLETTES DANS LES COMMERCES DE DÉTAIL :**

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 319 de la Loi sur les cités et villes, toute documentation utile à la prise de décision doit être disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption de l'ordre du jour, tous les membres du conseil présents ont renoncé au délai de 72 heures;

2021-07-220 Je, soussignée, madame Amélie Hinse, dépose un projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplètes dans les commerces de détail.

---

Amélie Hinse

**RAPPORT DES COMITÉS :**

Aucun.

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Madame Laurianne Desrochers de l'Aféas demande de relocaliser la rampe d'accès des personnes à mobilité réduite à l'avant de la Salle du Canton afin de leur permettre d'avoir accès au 1<sup>er</sup> étage et au rez-de-chaussée.

Monsieur Michel Croteau demande à quel moment seront installés les panneaux interdisant les chiens sur la piste cyclable.

Monsieur Bruno Nadeau demande que la route face à son entrée de cour du rang des Érables soit abaissée.

**LEVÉE DE LA SÉANCE :**

2021-07-221 À vingt et une heure deux minutes, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité, que la séance soit levée.

Adoptée.

---

Diego Scalzo, maire  
Président

---

Lise Lemieux, DMA  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

*Je, Diego Scalzo maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la secrétaire-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

---

*Diego Scalzo, maire  
Président*